

AVIS À LA POPULATION

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel direction@hautegaspesie.com



Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie,
siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Mercredi 14 février 2024, 19 h 15, salle de conférences du centre administratif MRC
464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x		Heure :	
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2024			x		
3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024			x		
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
4.1	Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1 ^{er} au 31 janvier 2024			x		
4.2	Comptes de taxes impayés			x		
4.3	Approbation du rapport d'activité 2023 et projets 2024 en matière de sécurité incendie			x		
5	AFFAIRES NOUVELLES					
5.1						
5.2						
5.3						
6	Période de questions	x			Heure :	
7	Levée de la séance			x	Heure :	